



## LE COMPTE AT/MP : COMMENT ET POUR QUOI FAIRE ?

Christophe BOSSE - Cadre Tarification

Pascale HUBER - Ingénieur Conseil

Carsat Midi-Pyrénées

# LE COMPTE AT/MP C'EST QUOI ?

**NET-ENTREPRISES-FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

**S'inscrire sur net-entreprises.fr**

Toutes les entreprises et les indépendants ainsi que leurs mandataires peuvent grâce à ce point d'entrée unique déclarer et télérégler l'ensemble des cotisations sociales relevant du régime général, indépendant et agricole.

L'inscription et l'utilisation de net-entreprises sont entièrement gratuites.

[Je crée mon compte net-entreprises.fr](#)

Votre poste est-il compatible avec nos services ?

[Tester la compatibilité >](#)

[Utiliser un certificat >](#)

**Se connecter à net-entreprises.fr**

Veuillez utiliser vos identifiants et mot de passe

[Utiliser un certificat >](#)

Siret

Nom

Prénom

Mot de passe

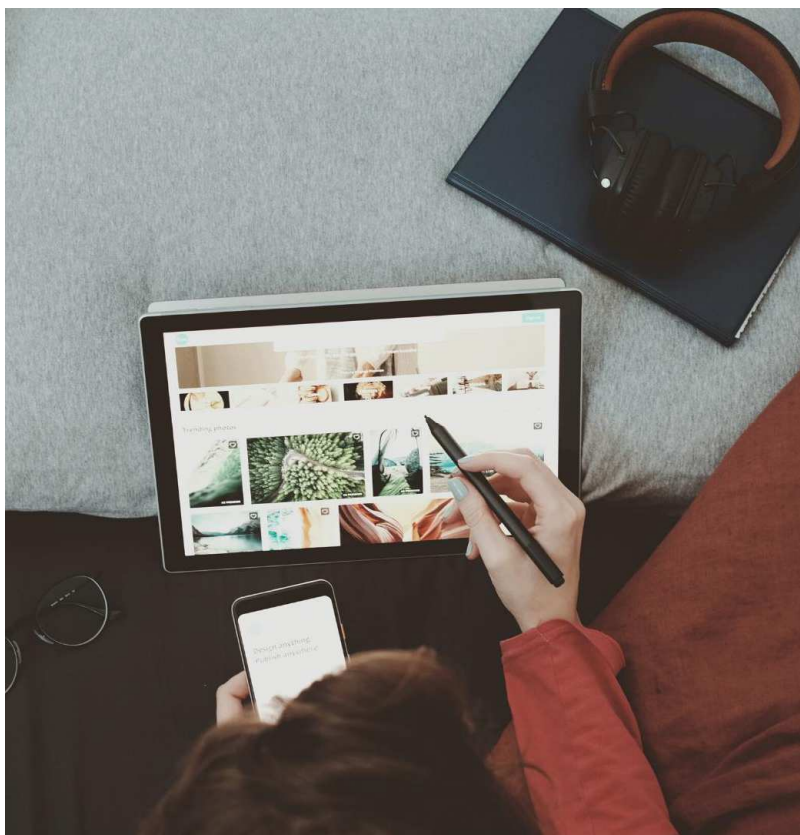
[Je me connecte](#)

[Mot de passe oublié >](#)

**Votre compte**  
Vous inscrire / Vous connecter

Accessible depuis net-entreprises.fr, le compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) est un service en ligne ouvert à toutes les entreprises cotisantes à la branche risques professionnels du régime général de la Sécurité sociale

## LE COMPTE AT/MP C'EST QUOI ?



Gratuit, ce service en ligne sur [net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr) est actualisé quotidiennement et propose un bouquet de services

## 6 SERVICES



La **consultation**  
des **taux de**  
cotisation **notifiés**

1



La **notification**  
**dématérialisée** des  
décisions de taux de  
cotisation

2



Un **bilan individuel**  
des **risques**  
professionnels

3

## 6 SERVICES



L'attestation des  
indicateurs des  
risques  
professionnels

4



Les barèmes des  
coûts moyens par  
secteur d'activité

5



Un service de  
**demande en ligne**  
des Subventions  
Prévention TPE

6

# COMMENT OUVRIR UN COMPTE AT/MP ?

NET-ENTREPRISES-FR  
GIP Modernisation des déclarations sociales

JADE HAIR  
111 222 333 00045  
Administrateur - Déclarant

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

Gestion > Gérer les déclarations > Choix des déclarations

## Gérer les déclarations

Nom de l'établissement : **AU CONTE A THE - 111 222 333 00045**

### Déclarations de l'établissement

Sélectionnez les déclarations pouvant être transmises par les déclarants pour le portefeuille en les basculant dans "les déclarations sélectionnées" à l'aide des flèches de navigation ou en effectuant un glissé.

Liste des déclarations disponibles	Liste des déclarations sélectionnées
AC (dépôt) - Attestation d'assurance chômage - dépôt	DAT - Déclaration d'accident du travail ou de trajet
AC (insc. EDI) - Inscription à l'attestation d'assurance chômage en EDI	
AC (saïsié) - Attestation d'assurance chômage - formulaire	
Attestation de salaire - Attestation pour le versement des indemnités	
Journalières	
<b>Compte AT/MP - Compte accident du travail / maladie professionnelle</b>	
CPP - Déclaration - Compte professionnel de prévention; Déclaration	
CPP - Temps partiel - Compte professionnel de prévention; Temps partiel	
CSpectacles - Déclarations congés spectacles	
DADS-U - Déclaration automatisée des données sociales unifiée	
DADS-U CI-BTP - DADS-U aux caisses Congés Intempéries BTP	

ANNULER VALIDER

Consultez le tutoriel  
sur [ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise)

## QUI PEUT OUVRIR UN COMPTE AT/MP ?

### L'administrateur de votre compte net-entreprises

C'est lui qui désigne des **personnes habilitées** à consulter le compte AT/MP



## LES TIERS DÉCLARANTS PEUVENT, DEPUIS JUILLET 2020, ACCÉDER AUX COMPTES AT/MP DE LEURS CLIENTS



Ils peuvent ainsi visualiser les informations nécessaires à la gestion de leur portefeuille clients à travers un point d'entrée unique



Il faut qu'ils aient réalisé au moins une déclaration sociale nominative (DSN) en 2021 pour leurs clients concernés



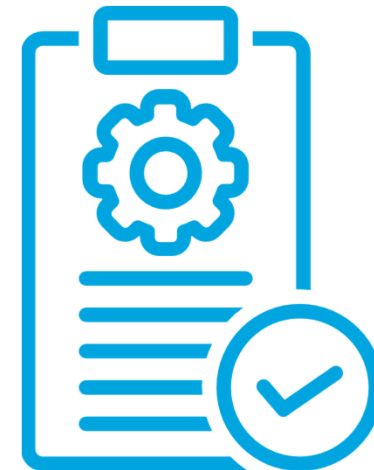
Il leur suffit d'en faire la demande sur [net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr), comme pour les autres téléservices, et de sélectionner ensuite la liste des Siret de leurs clients



# NOTIFICATION DÉMATÉRIALISÉE

## Notification dématérialisée : UNE OBLIGATION LÉGALE

***L'article 83 de la LFSS pour 2020 prévoit la dématérialisation obligatoire des décisions de taux de cotisation accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) pour toutes les entreprises en janvier 2022, sous peine de pénalités***



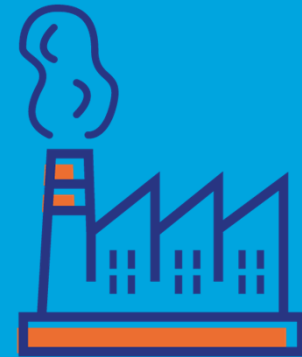
## REEMPLIR CETTE OBLIGATION LÉGALE

Ouvrir un  
compte  
AT/MP



Les entreprises doivent simplement ouvrir un compte AT/MP dès à présent (si elles n'en possèdent pas déjà un)

Par  
l'entreprise



Il faut obligatoirement que l'entreprise elle-même ouvre son propre compte AT/MP. Le tiers déclarant ne peut pas se substituer à l'entreprise pour remplir l'obligation légale de dématérialisation de la notification

# VOTRE NOTIFICATION DÉMATÉRIALISÉE



## OUVRIR UN COMPTE AT/MP

Automatiquement abonnées au service de dématérialisation



## VALEUR JURIDIQUE

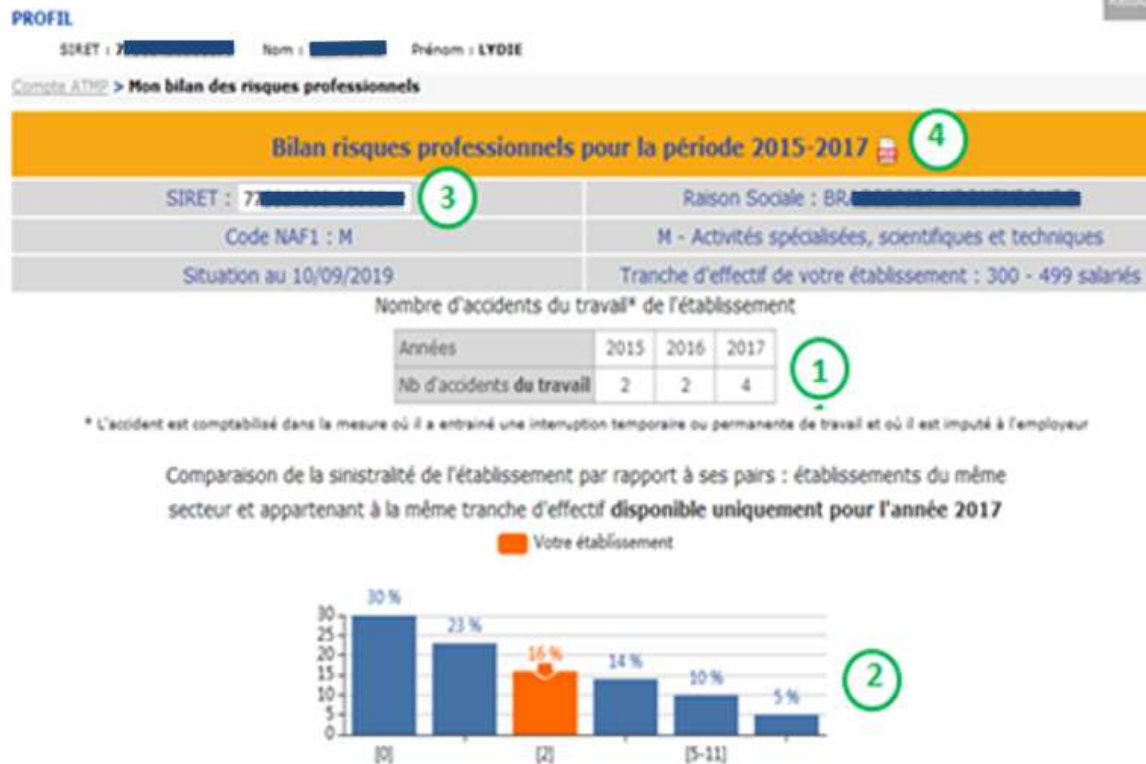
La notification dématérialisée a la même valeur juridique que le courrier et l'accusé de réception papier



## HISTORIQUE DE 3 ANS

Les établissements abonnés à ce service peuvent consulter l'historique de leurs taux sur trois ans

# FOCUS : LE BILAN INDIVIDUEL DES RISQUES PROFESSIONNELS



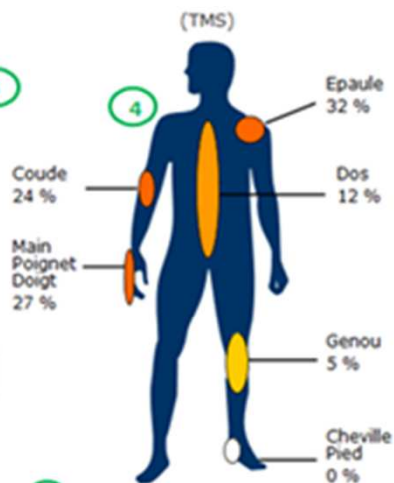
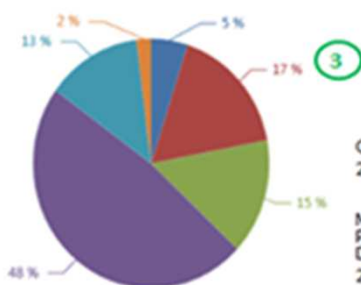
Cette nouvelle  
fonctionnalité affiche  
le **nombre de  
sinistres répertoriés**  
pour l'établissement  
sur les trois  
dernières années

## ET AUSSI...

### Caractéristiques du secteur d'activité : 4399D - Autres travaux spécialisés de construction

Répartition des accidents du travail selon les risques à l'origine Localisation des troubles musculo-squelettiques

- Autre
- Chutes de hauteur
- Chutes de plain-pied
- Manutention manuelle
- Outilage à main
- Risque routier



### Répartition des accidents du travail selon les modalités de



Pour plus d'informations sur votre secteur, [cliquer ici](#)

Cette nouvelle  
fonctionnalité permet de  
**comparer son taux de  
sinistralité** avec ceux  
d'établissements de la  
même catégorie d'activité et  
appartenant à la même  
tranche d'effectif

## FOCUS : LES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE

- À destination des entreprises de moins de 50 salariés
- Pour financer :
  - L'achat de matériels/équipements visant à réduire les risques d'exposition aux accidents du travail et maladies professionnelles
  - Un diagnostic des risques de votre activité ou la formation des salariés aux démarches de réduction des risques
- Dans la limite des budgets disponibles

# 6 BONNES RAISONS POUR LESQUELLES VOUS DEVEZ OUVRIR UN COMPTE



1

Remplissez votre **obligation légale** de dématérialisation de la notification de taux AT/MP

2

Consultez les taux de cotisation notifiés de votre ou vos établissement(s) avec le détail de leur calcul et un historique sur 3 ans

3

Faites le point en temps réel sur les sinistres professionnels récemment reconnus

## 6 BONNES RAISONS POUR LESQUELLES VOUS DEVEZ OUVRIR UN COMPTE

4

Accédez à une rubrique "**comprendre la tarification**" qui donne des éléments d'information sur les cotisations, ainsi que les **barèmes des coûts moyens** par secteur d'activité

5

Entreprises de moins de 50 salariés : demandez en ligne les **Subventions Prévention TPE**, pour vous aider à financer des solutions de prévention des risques professionnels (dans la limite des budgets alloués)

6


L'accès est sécurisé et disponible **24h/24h**







# UN PORTAIL UNIQUE D'INFORMATION


ASSURÉ PROFESSIONNEL DE SANTÉ **ENTREPRISE** Qui sommes-nous ? | Carrières | Etudes et données | Presse

 **ameli.fr** pour les entreprises VERSION CONTRASTÉE

VOTRE CAISSE : Paris CHANGER


ACTUALITÉS COVID-19 VOTRE ENTREPRISE Cotisations et gestion VOS SALARIÉS Obligations et démarches SANTÉ AU TRAVAIL 

 **Covid-19 et risques professionnels : les conseils et les solutions disponibles**

  
Santé au travail  
**Restauration rapide : un webinaire pour réduire les risques professionnels**

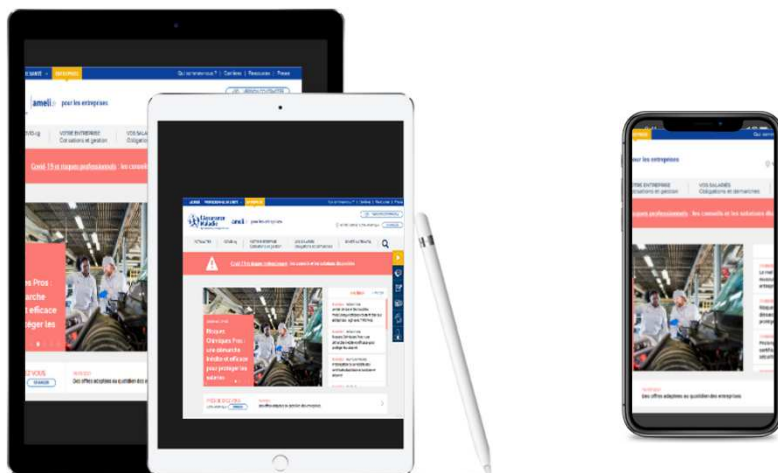
**EN BREF** [Voir tout](#)

- 11/03/2021 PRÉVENTION  
Le mal de dos et les troubles musculosquelettiques coûtent cher aux entreprises : agir avec TMS Pros
- 11/03/2021 PRÉVENTION  
Risques Chimiques Pros : une démarche inédite et efficace pour protéger les salariés
- 11/03/2021 SANTÉ AU TRAVAIL  
Prolongation de la validité des certificats d'aptitude à conduire en sécurité



[ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise)

# POUR TOUTE INFORMATION



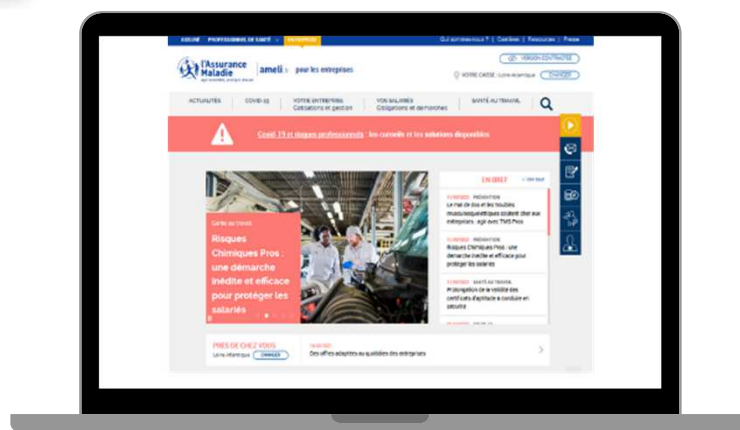
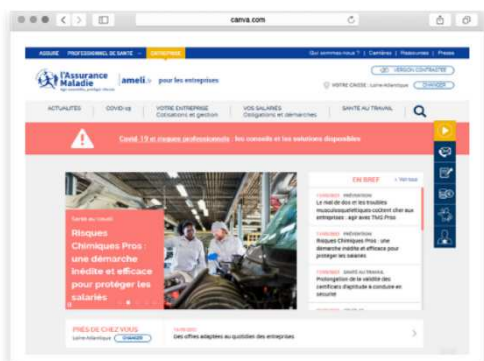
[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)

[www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)  
0820 000 516

[www.carsat-mp.fr](http://www.carsat-mp.fr) rubrique entreprise

Mail Service Tarification Carsat Midi-Pyrénées :  
[tarif.at@carsat-mp.fr](mailto:tarif.at@carsat-mp.fr)

Mail Service Prévention Carsat Midi-Pyrénées :  
[prevention@carsat-mp.fr](mailto:prevention@carsat-mp.fr)



3679

Service gratuit  
+ prix appel



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN REGION  
**Carsat** Retraite & Santé  
au travail  
Midi-Pyrénées



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Midi-Pyrénées

# ANNEXE : MODE OPÉRATOIRE

[net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr)  
Inscription  
au compte AT/MP  
et gestion des  
notifications de taux



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Midi-Pyrénées

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**

**DES QUESTIONS ?**